



Envoyé en préfecture le 02/08/2022
Reçu en préfecture le 02/08/2022
Affiché le
ID : 056-215600669-20220801-DECCNE202210-AR

DEPARTEMENT DU MORBIHAN

ARRONDISSEMENT DE PONTIVY

COMMUNE DE GOURIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

N° : Dec-Cne /2022-10

OBJET : Commune – vente du caveau emplacement J68 nouveau cimetière de Gourin

Le Maire de la Commune de Gourin,

VU les articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code général des collectivités territoriales,

VU les délibérations du conseil municipal en date du 12 juin 2020 et en date du 28 mars 2022 aux termes desquelles le conseil municipal a délégué au maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du 9 juin 2022 concernant l'achat du caveau de la concession J68 par la commune de Gourin,

DECIDE

Article 1 : de vendre à Madame Thérèse Marie-Josèphe TROLLE veuve DELCLUZE, domiciliée 3206 Minez-Kergus à Gourin, le caveau sis à l'emplacement J68 au nouveau cimetière de Gourin au tarif de 500 €.

Article 2 : Le maire est chargé de la communication de la présente décision au Conseil municipal lors de sa prochaine séance.

Gourin, le 1^{er} août 2022

Le Maire,



Hervé LE FLOC'H

Reçu en Préfecture du Morbihan le 2 août 2022

Certifié exécutoire 2 août 2022

Publié le 2 août 2022

Le Maire,

Hervé LE FLOC'H

